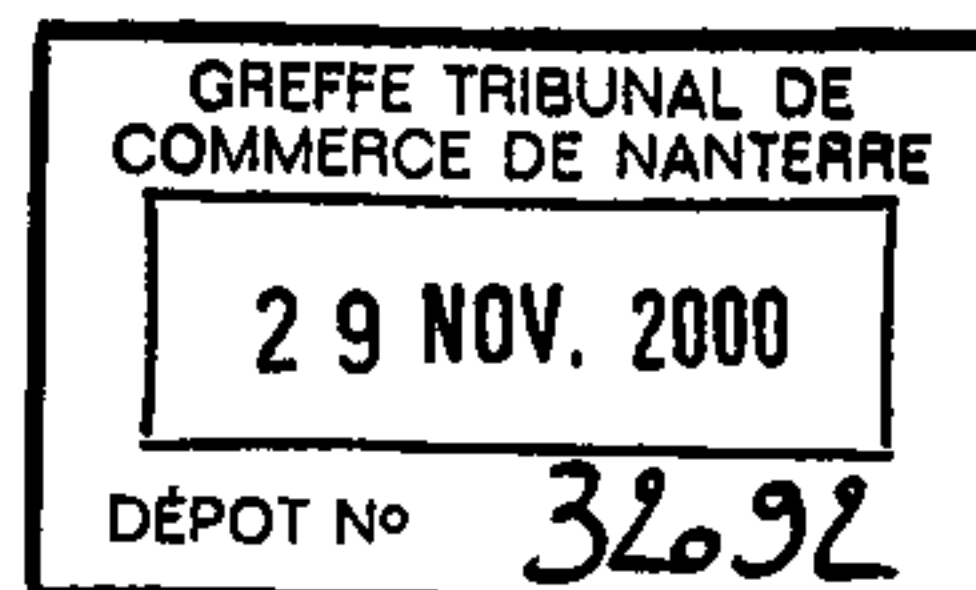


chang
CAC
Nom
ADN

80B218



SOPLARIL

Société anonyme au capital de 7.500.000 Euros
Siège social : 4/8 cours Michelet
92800 PUTEAUX

542 015 904 R.C.S. NANTERRE

PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2000

L'an deux mil
Le vingt-neuf septembre
A 9 heures 30.

Les actionnaires de la société anonyme SOPLARIL se sont réunis au siège social, sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par tous les actionnaires présents.

La séance est présidée par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jean-Pierre PIGNET.

La Société ATOFINA représentée par Monsieur Jacques DENIS
et Monsieur Jacques DUMAS
qui sont tant personnellement que comme mandataires, les deux plus forts actionnaires présents à l'assemblée et acceptant ces fonctions, sont nommés scrutateurs.

Et Madame PELLE est choisie comme secrétaire par le Président et les scrutateurs.

Le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent plus du quart des actions composant le capital social.

En conséquence, les conditions de quorum étant réunies tant pour les résolutions à caractère ordinaire que pour celles à caractère extraordinaire, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes ;
- La feuille de présence de l'assemblée, les pouvoirs des actionnaires représentés et les bulletins de vote des actionnaires ayant voté par correspondance ;
- Le rapport du Conseil d'Administration ;
- Le texte des résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée ;
- Un exemplaire des statuts de la société.

Le Président rappelle ensuite que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant
- Nomination d'un Administrateur
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales de publicité et autres.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Après un échange de vues et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, prend acte de la démission du Cabinet ERNST & YOUNG AUDIT et de Monsieur François CARREGA, respectivement Commissaire aux Comptes titulaire et suppléant, et nomme pour les remplacer :

- le Cabinet KPMG AUDIT, 1 cours Valmy – 92923 Paris la Défense Cedex, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- et
- Monsieur Alain BOUCHET, 1 cours Valmy – 92923 Paris la Défense Cedex, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

Les mandats du Cabinet KPMG AUDIT et de Monsieur Alain BOUCHET prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Le Cabinet KPMG AUDIT et Monsieur Alain BOUCHET ont déclaré, chacun pour ce qui le concerne, accepter la mission ainsi confiée et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour l'exercice de ce mandat.

L'assemblée générale décharge formellement le Cabinet ERNST & YOUNG AUDIT, démissionnaire, de toute responsabilité au titre de l'exercice en cours.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale nomme en qualité d'Administrateur, pour une durée de six années soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005, Monsieur Daniel MARINI.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité ou autres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture par les membres du bureau.

Le Président



J.P. PIGNET

Les Scrutateurs



ATOFINA
J. DENIS



J. DUMAS

Le Secrétaire



A. PELLE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Nous vous avons réunis en assemblée générale conformément aux prescriptions légales afin de procéder à la nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes titulaire et d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant.

En effet, suite au rapprochement Totalfina/Elf, le Cabinet ERNST & YOUNG AUDIT et Monsieur CARREGA ont démissionné de leur fonction de Commissaire aux Comptes de la Société.

Nous vous proposons donc de nommer en leur lieu et place, pour une durée de six exercices, le Cabinet KPMG AUDIT en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et Monsieur Alain BOUCHET en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

Nous vous proposons également de nommer en qualité d'Administrateur, pour une durée de six années, Monsieur Daniel MARINI.

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions et nous espérons qu'elles recevront votre approbation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION